

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE COMMUNE

CONSEIL COMMUNAL/CONSEIL DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

DU 29 JANVIER 2015

PRESENTS : MM. TAQUIN, **Bourgmestre-Présidente**,
NEIRYNCK H, HANSENNE, DEHAN, **Echevins** ;
POLLART, SPITAELS, NOUWENS, RICHIR, BALSEAU, NEIRYNCK F, RENAUX, LAIDOU, BOUSSART, MEUREE J-P, GAPARATA, VLEESCHOUWERS, DELATTRE, KRANTZ, BAUDOIN, KADRI, TRIVILINI **Conseillers** ;
LAMBOT, **Directrice générale**.

CLERSY, **Président du CPAS**
DEVOS, MEUREE J.-Cl., POLLET, COPIN, VANDENDRIS, SWEERT, VANDIERENDONCK, GUILIN, **Conseillers du Conseil de l'Action Sociale**.
PREVOST, **Directrice générale du CPAS**

La Présidente ouvre la séance à 19h20.

Mme TAQUIN souhaite tous ses vœux à l'ensemble des conseillers communaux et de CPAS à l'occasion de l'année nouvelle et souligne qu'elle est ravie d'être au CPAS et donne la parole à Mr CLERSY.

Mr CLERSY transmet ses vœux à l'ensemble des personnes présentes et souhaite la bienvenue à la traditionnelle séance commune de l'administration et du CPAS. Mr CLERSY précise que sera abordé le point synergie sans passer en revue l'ensemble des points repris à la note de politique générale car les grands enjeux ont été abordés lors de la passation du budget du CPAS au Conseil communal. Mr CLERSY signale qu'a été abordé le challenge par rapport aux mesures prises par le Gouvernement fédéral par rapport aux exclusions du chômage et souligne que les services ont œuvré de manière optimale pour faire face, que diverses mesures organisationnelles ont été prises dont notamment le fait de recevoir les personnes sur rendez-vous plutôt que dans le cadre de permanences classiques. Mr CLERSY précise que « seulement » 60 personnes se sont présentées aujourd'hui sur les 217 prévues par l'ONEM mais que le CPAS s'attend à un afflux à la fin du mois de janvier, début février. Mr CLERSY en profite pour remercier les services pour l'accueil des citoyens dans les conditions les meilleures possibles. Mr CLERSY informe l'ensemble des Conseillers qu'il ne perd pas de vue sa promesse d'une visite des locaux du CPAS mais signale qu'il était impossible d'organiser cette dernière lors de la séance du Conseil commun. Mr CLERSY propose que la Directrice générale soit la personne relais pour les personnes qui seraient intéressées par cette visite en sachant que cette dernière sera organisée en journée.

OBJET N°01 : Rapport annuel sur les synergies et les économies d'échelle.

Mr CLERSY explique que la réunion de concertation a eu lieu le 24 octobre 2014 et que les explications qui seront données lors de cette séance reprendront 2 axes importants.
Mr CLERSY souligne l'effort commun important de l'Administration communale et du CPAS dans le cadre des articles 60 visant le développement de nouveaux moyens pour la réinsertion, à savoir le passage de 45 à 55 articles 60. Mr CLERSY précise qu'avec les 217 personnes supplémentaires prévues, il était important de répondre à cette demande et que l'ensemble des organes communaux et para communaux en sont conscients, la preuve en est que l'ACSL a également eu une attitude proactive en accueillant 2 articles 60 supplémentaires.
Mr CLERSY met en avant qu'il ne s'agit pas d'avoir une vision utilitariste et que des mesures complémentaires doivent encore évoluer notamment en matière d'accompagnement social qui est important pour évoluer dans la réinsertion. Mr CLERSY met également en exergue la collaboration accrue avec le Plan de cohésion sociale via la plateforme emploi où de nouvelles collaborations se mettent en place et notamment avec la MIREC pour le placement d'article 61 en entreprise. Mr CLERSY souligne également sa collaboration avec l'Echevin de l'informatique via l'EPN visant à prolonger l'expérience du PMTIC du CPAS pour les bénéficiaires.

OBJET N° 02 : Focus sur l'accompagnement énergétique au sein de l'entité

Mr CLERSY souligne qu'une synergie tient le Collège particulièrement à cœur, il s'agit de l'énergie car il est clair que les charges des factures énergétiques pèsent particulièrement sur les ménages et les fragilisent, que des mesures devaient donc être prises. Mr CLERSY précise que cela touche 125.000.000 de personnes dans le monde et que la Commune de Courcelles tient à montrer l'exemple en la matière.

Mr CLERSY cède la parole à Mr WATHELET afin que ce dernier présente les différentes actions communes et spécifiques en matière d'énergie.

Mr WATHELET explique qu'il existe un Conseiller en énergie de la commune et un tuteur énergie au niveau du CPAS qui travaille en collaboration au bénéfice du citoyen. Il est également explicité qu'une forme de synergie existe depuis longtemps via le Plan de Cohésion sociale. Il est souligné que ces deux fonctions sont distinctes mais complémentaires, le Conseiller en énergie ayant une fonction d'expertise et se penchant sur la performance énergétique des bâtiments, sur l'information et sur les actions citoyennes tandis que le tuteur énergie est un acteur spécifique pour les bénéficiaires du CPAS, il est donc spécialiste et aide à une consommation plus raisonnée.

Le cadre légal du tuteur énergie est basé sur la loi organique des CPAS, la loi du 2 avril 1965 et sur le décret régional de 2008. Le tuteur énergie est intégré au service social et plus particulièrement au service médiation de dettes. Le premier des points communs entre ces deux fonctions est le territoire, en effet, ces deux professionnels de l'énergie travaillent sur le territoire de la commune.

Il est expliqué que tandis que les revenus de la population diminuent, les charges ont tendance à augmenter et les charges primaires ne sont parfois plus honorées, il s'agit du loyer, de l'électricité, du gaz, ... En 2008-2009, tout était abordé dans le cadre de la médiation de dette et on parlait de guidance budgétaire qui consiste à gérer le budget du bénéficiaire et d'honorer les factures. La guidance énergétique n'est pas de la gestion énergétique et la volonté est de ne pas réaliser cette gestion même si elle existe déjà via les compteurs à budget mis en place au niveau de l'électricité et de l'eau.

Mr WATHELET met en avant quelques chiffres de 2014 :

- 7546 entretiens de première ligne en plus des rendez-vous ;
- 3710 dossiers ont été présentés au CSSS ;
- Dont 282 pour le service médiation de dette (131 nouvelles demandes) ;
- 386 pour le tuteur énergie ;
- 174 visites ont été réalisées par le tuteur énergie pour expliquer le fonctionnement et donner des conseils ;
- 82 dossiers ont été relayés par la première ligne.

Mr WATHELET explique le processus d'une demande d'aide sociale qui fait l'objet d'une enquête, d'un rapport présenté au CSSS pour décision dans un délai de maximum 30 jours. Le fil conducteur étant l'état de besoin, la dignité humaine et le caractère résiduaire de l'aide sauf pour les allocations de chauffage.

Mr WATHELET explique les aides financières fédérales

- Les allocations de chauffage pour lesquelles il n'y a pas d'enquête sociale sur l'état de besoin, les conditions d'octroi étant basées sur le public (BIM OMNIO ou ressources ou SMD), le combustible (mazout – pétrole) et le montant maximum étant de 210 € par an ;
- Le Fonds énergie nécessitant une enquête sociale, prenant en compte une facture de régularisation ou autres en lien avec l'énergie, étant situé dans l'axe préventif. Une enveloppe de 60.000€ est prévue pour le volet action et un montant de 200.000€ est prévu pour le volet personnel. Une intervention du Conseiller énergie est envisagée. Cette possibilité est gelée depuis décembre 2014.

Mr PAYEN entre en séance.

Au niveau des aides financières régionales, Mr WATHELET explicite :

- Le PAPE (plan d'action préventif énergie) composé d'un axe préventif pour les ménages via un accompagnement au domicile, des petits travaux pour un maximum de 250€ par ménage ; un axe préventif de groupe via des séances d'information ; un axe préventif pour les professionnels. Un subside de 25.000 € est octroyé pour une durée de 2 ans.
- Mébar consistant en la mise à disposition de moyens de chauffe pour des revenus inférieurs à 1200€ net / mois.

Ces mesures sont actuellement gelées.

Au niveau des mesures prises sur fonds propres, Mr WATHELET explique que sont privilégiés les secours chauffage après une enquête de l'assistant social, ces derniers étant récupérables. Mr WATHELET explique que cela regroupe entre 80 et 90 aides par an et que cela a diminué car le Conseiller en énergie a travaillé pour conscientiser à une diminution.

Mr WATHELET explicite les synergies menées avec la commune en 2014 et cite la campagne fournisseurs d'énergie, les achats groupés, les formations menées à l'égard des professionnels et la participation à la campagne Gaz-Electricité en spécifiant qu'il est nécessaire de mutualiser les ressources et les connaissances tout en gardant la spécificité propre à chacun et tout cela en moins d'un an car cette synergie s'est véritablement mise en place en avril 2014.

Mr WATHELET précise que l'avenir reste flou au niveau des subsides fédéraux et régionaux, qu'il sera nécessaire de renforcer encore les liens avec le service logement via le plan de cohésion sociale et la plateforme logement et qu'il sera peut-être intéressant de s'inspirer des CPAS et des communes de Charleroi et de Soignies qui ont mis en place des Maisons Energie regroupant du personnel communal, du CPAS et des associations œuvrant dans le domaine de l'énergie.

Mr TANGRE entre en séance.

Enfin Mr WATHELET conclut en spécifiant qu'il existe un trépied qu'il est nécessaire de maintenir en équilibre en travaillant en collaboration et que les 3 pieds de cette relation authentique, de cette dignité humaine sont le politique, l'administration et le bénéficiaire.

Mr CLERSY souligne l'importance de la collaboration commune / CPAS au niveau de la prévention, que l'achat groupé a permis à des citoyens en médiation de dettes de faire quelques économies.

Melle POLLART souhaite savoir si, en effet, les familles qui avaient un compteur à carte n'ont pas eu droit à cet achat groupé.

Mr CLERSY précise que pour les ménages qui ont droit au tarif social, il était inutile de passer par l'achat groupé car les prix n'auraient pas atteint le seuil minimum que constitue le tarif social. Mr CLERSY insiste sur la nécessité de la synergie principalement au niveau préventif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil commun est levée à 19h58.

LA DIRECTRICE GENERALE,

L. LAMBOT.